L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 JANVIER 1885. 58ème Année.

Dufour, Bonnet et Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI 16 JANVIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se vendent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

La loi du Lynch.

Nous sommes, depuis quelque temps non seulement en Louisiane, mais dans bien d'autres Etats de l'Union, témoins de scènes étranges, terrifiantes.

Certaines gens se sentant, à tort ou à raison, menacés dans leur existence, atteints dans leurs intérêts, dans leurs biens, leur honneur, se substituent à la loi, se constituent, de leur autorité privée, juges dans leur propre cause ou dans la cause de la société, et s'arrogent le droit de se faire justice à eux-mêmes ou à ceux de leurs concitoyens qu'ils croient lésés comme eux.

Il n'est pas de pays, où de pareils faits doivent rester impunis; il n'est pas de forme gouvernementale, même la plus absolutiste, qui puisse, en seul instant, sans péricliter immédiatement, supporter ce que l'on a décoré du titre de Loi du Lynch. Mais c'est surtout chez les peuples libres, sous les gouvernements républicains, au milieu des démocraties où règne la plus parfaite égalité, où les privilèges sont inconnus, où la loi doit sans cesse dominer les hommes et les choses, que cette loi devient haïssable et digne de toute espèce de châtiment. Rien ne l'y justifie, rien ne l'y excuse, rien ne l'y explique. A quelque point de vue qu'on l'envisage, il est impossible de lui trouver l'ombre d'une raison d'être.

Au point de vue administratif, est-ce que chacun n'a pas le droit de réclamer contre les abus de pouvoir, de protester contre les injustices, contre les passe-droits dont il est l'objet; et, au jour des élections, ses concitoyens n'ont-ils pas le devoir de venger la victime, en rejetant à jamais dans l'ombre le fonctionnaire prévaricateur ?

Au point de vue de l'application de la loi civile ou criminelle, est-ce que le juge n'est pas là pour poursuivre l'accusé, renvoyer l'innocent, condamner le coupable et distribuer impartialement la justice à qui de droit ? L'homme qui siège dans le tribunal auquel votre premier devoir est d'en appeler, dans les luttes si multiples de la vie politique et sociale, n'est-ce pas vous-mêmes qui l'y avez placé ? Et ne l'avez-vous pas nommé expressément pour veiller sur vos intérêts, sur vos biens, sur votre honneur, sur votre sûreté personnelle; sur les intérêts, le bien, l'honneur, la sûreté de vos familles et de vos amis ? De quel droit vous substituez-vous à lui, vous faites-vous justice vous-mêmes, quand, de votre plein gré, à titre de souverain, vous avez choisi celui qui doit vous la rendre, et cela, à un jour, donné, fixé par vous ou vos représentants, et pour un terme prévu et librement consenti par tous ?

Nous concevrions, peut-être, ces explosions de la colère publique ou particulière dans les monarchies absolues, où le pouvoir prévaricateur est immuable, où l'on ne peut s'en débarrasser que par la révolte, où le juge coupable échappe à l'action du citoyen et ne dépend que d'une autorité irresponsable. Mais dans les républiques armées du suffrage universel, où le scrutin décide de tout et dispense les emplois publics, nous ne les comprenons pas.

On chercherait encore à expliquer ces actes de vengeance illégale dans les cas d'acquittements scandaleux obtenus, clairement, par des roueries de défenseurs égarés ou sans scrupules, par l'appas du gain, par l'argent, l'intimidation, la complicité ou le favoritisme, mais se faire juge en présence des tribunaux constitués, se faire exécuteur sans preuves positives de culpabilité—qui tenterait de la justifier, voire même de l'expliquer ?

La loi veut—et, en cela elle est souverainement sage, car elle est souverainement humaine et juste—la loi veut qu'on prévoie soit considéré comme innocent tant que sa culpabilité n'est pas établie de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit de ceux qui sont appelés à le juger; elle trouve dans le doute le motif d'un acquittement, et va jusqu'à mettre au service de l'accusé le talent de l'avocat dont il ne peut payer l'habileté et l'éloquence.

Et des hommes qui sont, peut-être, des ennemis personnels intéressés à se débarrasser d'un concurrent ou d'un rival, se dégoisent, entrent, la nuit, dans une prison, après en avoir gagné, terrorisé ou assommé le gardien, pénètrent dans un cachot, en tirent un accusé, le traînent dans un bois voisin, lui font subir un interrogatoire, ferment l'oreille à ses protestations, et le pendent haut et court !

Mais alors dans quel but avez-vous institué des tribunaux ? Pourquoi maintenez-vous dans leurs fonctions, pourquoi n'exigez-vous pas qu'un juge, qu'un chasse et punisse, s'ils ont failli à leur mission, les magistrats que vous avez élus ou qu'ont choisis vos élus ?

Décrète-t-on une loi pour se donner le triste plaisir de la violer ?

Organise-t-on des cours uniquement pour en démontrer l'inutilité et le ridicule ?

D'ailleurs, en supposant même que la conduite des partisans du "Lynch Law" fût susceptible d'explication ou de justification, ne serait-il pas temps d'apprendre, de se laisser persuader, d'avoir recours à des moyens moins indignes de la civilisation, plus conformes aux intérêts bien entendus de la société ? Ne conviendrait-il pas de songer que les deux mille lieues qui nous séparent de l'Ancien-Monde ne nous cachent ni à sa Presse ni à ses observateurs, et que, probablement, à tort ou à raison, nous sommes tous responsables des violences sauvages, des cruautés, des actes illégaux de certaines classes de la population, de certaines sections du pays.

Lisez, démocrates, lisez—nous supposons l'attention bienveillante de ceux qui sont journal officiel du parti démocratique THE NATIONAL DEMOCRAT, publié à Washington D. C. On fera bien d'en prendre. Vous lui faites démocrates sont appelés à aider à la développement du journal susmentionné. On désire un succès pendant lui. Voir l'annonce.

Compagnie d'Assurances Hope. — Quoique l'année 1884 a été désastreuse pour la plupart des compagnies d'assurances des Etats-Unis, quelques unes de celles de la Nile-Orléans, —et notamment le "Hope"—ont vaillamment affronté la tempête et sont sorties saines et sauves de la tourmente. Pour la Compagnie du "Hope", dont nous venons de parler, les résultats obtenus cette année ont été, comme on peut le voir en comparant les états des deux années, bien plus satisfaisants que ceux de 1883. Elle déclare, pour l'année qui vient d'expirer, un second dividende de cinq pour cent. Le "Hope" aura donc distribué parmi ses actionnaires dix pour cent en un an. Est-il possible de faire mieux !

Compagnie d'assurances du Sud — Le succès de cette compagnie, fondée tout récemment, non seulement se maintient mais s'accroît, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur l'état de situation qu'elle publie aujourd'hui dans l'Abeille. Ses opérations pendant l'année 1884 ont été assez heureuses pour lui permettre de déclarer un second dividende de 4 pour cent, ce qui porte à 8 pour cent le total de l'intérêt payé aux actionnaires dans le courant de cette année. La prospérité de la Compagnie d'assurances du Sud témoigne d'une excellente administration et d'une direction sage et intelligente des affaires. Les hommes placés à sa tête ont évidemment la confiance du public.

Le *Temps* du 31 décembre :

Est-ce un cas particulier au département de l'Aveyron, ou un symptôme général de l'état des affaires du parti monarchiste en province ? Après la lettre de M. Truel, en voici une de M. Kerdrel, écrite il y a déjà plusieurs mois, et qu'une feuille locale nous apporte. M. de Kerdrel implore l'honorable M. Mayran ; il le conjure de se représenter aux élections sénatoriales. Son nom seul peut donner quelque espoir de succès à la liste réactionnaire. "Un refus de votre part, dit il écrit pour le parti conservateur dans votre département est le signal et le commencement de l'abdication."—"Nous venons, ajoute-t-il, au *nom de la droite du Sénat tout entière*, vous *supplier* de faire taire vos scrupules, etc." Voilà précisément ce qui donne à la lettre de M. de Kerdrel son caractère particulier et sa signification. Ce n'est pas la lettre d'un collègue à un collègue : c'est l'adresse d'un groupe entier, d'un parti, à un homme. M. Mayran eût été plus insensible que le sage d'Horace s'il eût résisté aux instances combinées de la droite du Sénat et de M. l'abbé Truel. Aussi bien il a cédé. Le parti monarchiste en profitera-t-il ? Si quelque chose est de nature à en faire douter, c'est précisément toute la peine qu'il prend pour réussir.

Rapprochez l'un de l'autre, les deux documents dont il s'agit se complètent et s'éclairent. C'est la preuve manifeste de l'impuissance où les réactionnaires sont tombés. La même où il ne s'agit que de défendre une position acquise, ils se sentent si menacés qu'ils font flèche de tout bois. Le ban et l'arrière-ban donnent ensemble. Influences parlementaires, influences écclésiastiques, on n'en néglige aucune. Si, par impossible, les réactionnaires triomphaient, la victoire leur aurait coûté de rudes efforts ; et, comme il est très probable, comme il est presque certain, ils succombent dans l'Aveyron et dans maints autres départements, quelle défaite, quelle humiliation ! Qu'ils viennent alléguer ensuite la tiédeur de leurs amis, l'insuffisante préparation de la campagne électorale, tous les prétextes que les partis vaincus invoquent pour se disculper à eux-mêmes et masquer aux yeux du pays leur déconfiture : nous aurons beau jeu à leur répondre. Impuissants, qui livrent ainsi d'avance à l'adversaire le secret de leur désarroi, dans le présage de leur ruine !

Le *Temps*, du 1er janvier, a publié les dépêches suivantes :

Rome, 31 décembre, 8 h. 45.

La dernière encyclique du pape a été envoyée à tous les représentants du Saint-Siège à l'étranger avec une note du secrétaire d'Etat, le cardinal Jacobini, invitant les nonces à soulever la question du pouvoir temporel du pape et à faire ressortir la situation intolérable dans laquelle se trouve le Saint-Siège.

Répondant au même ordre d'idées, une brochure, qui vient de paraître à Dusseldorf sous ce titre : "Le rétablissement du pouvoir temporel du pape par le prince de Bismarck", discute les moyens qui pourraient amener un accord entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, et propose de céder au pape un territoire dont l'étendue serait fixée par les deux parties et qui comprendrait Rome

Rome, 31 décembre, 10 h. 45.

Le pape a reçu, hier, l'ancien général Kanzler et tous les officiers pontificaux. Le général a exprimé le vœu que, dévouement des officiers pût être mis à l'épreuve dans un avenir prochain.

L'état du cardinal Chigi inspire de plus vives inquiétudes.

Le prince Napoléon est arrivé avec son fils Louis.

Le *Springfield Republican*, Illinois, nous apprend qu'un industriel anglais, M. John Cooper, de Nottingham, est arrivé à Providence il y a quelques jours, avec cent cinquante ouvriers, partis comme lui d'Angleterre pour venir chercher fortune en Amérique. On questionné par un reporter, au sujet de cette émigration, M Cooper a répondu comme suit :

Pendant vingt ans j'ai manufacturé à Nottingham ce qu'il y a de mieux en fait de tricots de toute sorte. Graduellement mes opérations ont diminué, plus particulièrement depuis dix ans. Il en est de même pour les différentes branches d'industrie dans le Royaume-Uni, qui toutes ont à souffrir du libre-échange. Ça été une grande erreur pour l'Angleterre que l'adoption de ce système économique. La nation s'en aperçoit bien aujourd'hui. Les Allemands accaparent toutes les affaires. Ils ont chez eux le travail à bon marché et c'est chez eux que le commerce va s'approvisionner.

Notre départ de Nottingham a créé toute une sensation. Dix mille personnes s'étaient réunies à la gare pour nous voir partir. Cette démonstration a piqué la curiosité d'une foule de fabricants anglais, qui ne manquent pas de suivre mon exemple s'ils y trouvent leur profit.

C'est un libre échange que nous devons cet état de choses. C'est lui qui ruine l'industrie anglaise et appauvrit la nation. Il y a actuellement des milliers et des milliers d'ouvriers sans ouvrage en Angleterre. Jamais les conditions du travail n'ont été aussi mauvaises ou ce pays qu'aujourd'hui.

Voici comment s'exprime, au sujet du libre-échange, un homme dont la compétence ne saurait être mise en doute.

Londres, 2 janvier, 8 h. matin.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Gambetta, le *Times* publie un grand article fort élogieux pour l'homme d'Etat français.

On n'oubliera jamais—dit-il—la lutte héroïque entreprise par Gambetta en 1870. Il la commença à un moment où même Turenne et Marlborough auraient reculé. Depuis la fin de la guerre et jusqu'au jour même de sa mort, Gambetta ne songea qu'à rendre des services à la France, et la République voyait en lui son plus ferme espoir et son plus grand citoyen.

La figure de Gambetta occupera toujours une place honorable dans la mémoire de ses concitoyens ; il a joui, pendant sa vie, d'une popularité plus considérable que celle que les hommes d'Etat même les plus éminents, tels que M. Gladstone et le prince de Bismarck. Si Gambetta est mort, son acte remplirait des pages ineffaçables de l'histoire du monde ; l'esprit de sa politique survivra, et ses partisans continueront à suivre les doctrines qu'il leur a prêchées.

Berlin, 2 janvier, 8 h. 45.

L'allocution que l'empereur a adressée aux généraux, à la réception du jour de l'an, a eu un caractère très pacifique.

La Gazette nationale croit savoir qu'une conférence pour le règlement des affaires égyptiennes aura lieu et qu'elle se réunira à Paris.

L'Académie française est toujours en mal de dictionnaire. C'est sa position sociale. Dès qu'elle a fini, elle recommence. Pour le moment, c'est un dictionnaire historique qu'elle est attelée. Et à chaque instant elle s'arrête hésitante devant quelque nouveau mot qui demande à passer de l'argot dans la langue.

D'où des conflits perpétuels entre les orthodoxes et les cocons. Admettra-t-on ce terme ? Repousser-t-on ce néologisme ? Ecrira-t-on solennellement, par exemple, l'histoire du substantif *chic* ?

—Grand Dieu ! s'exclament les uns.

—Mais pourquoi pas ? opinent les autres.

Ces différends retardent la marche de la lourde et lente machine. De sorte que, après plusieurs années, on en est encore à la lettre C. Une dévigation nous a même appris que toute la séance du doute corpe avait été, l'autre semaine, consacrée au mot *crypte*.

L'Académie, pourtant, devrait avoir à se mêler des connaissances et des compétences personnelles. Qu'est-ce qu'un *crypte* ? Les lexiques répondent :

Crypte—du grec *krupteïn*, cacher—souterrain servant de sépulcre.

C'est presque la définition de l'académie elle-même. (Le paragraphe est donc pour elle une manière d'autobiographie. Serait-elle embarrassée par la crainte d'entrer dans le vrai des aveux ?

Le commerce français aux Etats-Unis.

Le *Petit Journal*, de Paris :

Il ressort aujourd'hui très nettement des renseignements et des rapports de nos agents consulaires aux Etats-Unis, centralisés au ministère du commerce, que le commerce français d'exportation, dans toutes ses branches sans exception, doit concentrer ses efforts pour un objectif principal qui est New-York.

L'opinion émise à ce sujet par les négociants français, chefs de maisons de gros et de détail, importateurs de marchandises européennes, est unanime et peut se résumer ainsi :

Nécessité de constituer en France des syndicats pour chaque branche d'industrie, pour chaque catégorie d'articles et de produits :

Envoi à New-York d'un agent spécial, représentant chaque syndicat, de chaque groupe. Cet agent devra connaître à fond la langue anglaise, condition indispensable de succès, et également à fond la partie qu'il représentera *uniquement*. Il devra être initié à tous les détails techniques de la fabrication ; mais cet agent ne rendra de service qu'autant qu'il sera dégagé de tout caractère officiel.

Notre consul à New York fait remarquer que, pour l'article de Lyon, la soie, il y a place dans cette ville pour plusieurs syndicats ayant chacun leur représentant, qui recevrait et centraliserait entre ses mains les échantillons de tous les fabricants syndiqués, les renseignerait sur la demande, les prix du marché, la solvabilité des maisons et signalerait les mauvaises dettes en conséquence.

Or, il n'y a, paraît-il, à New-York qu'un seul fabricant de Lyon qui ait son agent spécial dans son grand centre commercial. Sept ou huit autres fabricants lyonnais, tout au plus, sont représentés par des maisons de commission new-yorkaises qui sont, presque toutes, des maisons allemandes et ont, en même temps, des relations avec Crefeldt. Ces maisons, on le comprend facilement, ne peuvent pas représenter utilement les nôtres, puisqu'elles ont, le plus souvent, un intérêt opposé.

En ce qui concerne San Francisco, un grand nombre de branches d'importation devraient être représentées par plusieurs agents français à New York, centre principal des approvisionnements. Notre commerce se relèverait bien vite et bénéficierait considérablement d'une initiative qui peut s'exercer sans aucun risque.

Il y a dix-huit ans, les 7/8 des affaires de drap se traitaient à San Francisco avec la France ; aujourd'hui la proportion est la même de 1 0/00. Pour les laines, la Saxe tente de grands efforts contre Roubaix mais la supériorité de nos produits les a maintenus. Depuis plusieurs mois, deux fabricants de Roubaix sont représentés à New-York. C'est un bon exemple. Néanmoins la Saxe est plus largement représentée et il faudra lutter sans trêve.

Pour les étoffes de meubles, Tourcoing triplerait ses exportations aux Etats-Unis, par l'envoi d'un agent spécial.

Les voitures tramés (faite à la mécanique) le Lyon et de Saint-Etienne n'ont pas obtenu grand succès. Il faudrait soigner le pliage et la mise en boîtes, de manière à ce que l'article se présentât mieux. Les velours tramés à la main, dont la consommation est énorme aux Etats-Unis, sont presqu'entièrement importés d'Allemagne. Pourtant les dessins des velours allemands sont tous copiés sur Lyon ; l'Allemagne envoie même de beaux articles à 20 fr. le mètre.

Les rubans unis sont importés de Paterson (New Jersey). Les rubans de fantaisie sont fournis exclusivement par Saint-Etienne, seule ville au monde où l'on fasse cet article. Si la fabrication du Saint-Etienne de la Loire était représentée directement à New-York, il serait facile de doubler l'exportation, même pour les rubans unis.

Pour les toiles, les importations d'Angleterre inondent les Etats-Unis. La France n'a pas cherché à modifier sa fabrication pour la demande du marché américain et laisse le champ libre aux Anglais.

Pour les soies, si Lyon est en tête de ligne pour la belle qualité unie, gros grains, les fabricants américains ont un article très apparent avec des soies brutes, très gommées. Le tarif étant en leur faveur, ils sont arrivés presque à une situation de monopole. On importe d'Allemagne presque tous les matelassés pour manteaux vendus dans l'Amérique du Nord. Si Lyon était représenté à New-York pour ces articles, il en aurait la vente à peu près entière.

Une foule d'autres articles français en bonneterie s'écouleraient facilement par l'adoption d'un système de représentants spéciaux. Il y a lieu pour la chambre de commerce et la fabrication de Troyes de mettre cette question à l'étude. C'est à peine si l'on soupçonne aux Etats-Unis l'existence de Troyes, car les articles arrivent par de nombreux intermédiaires, ce qui en augmente le prix de revient.

Pour la passementerie, l'Allemagne, notamment Barmen, gagne tous les jours au préjudice de Paris. Pour la chapellerie, il n'importe des chapeaux d'Albi, mais en petite quantité, parce que cette ville n'est en relation qu'avec des commissionnaires.

Les modèles de manteaux de femmes sont aujourd'hui importés de Berlin, qui les copie sur Paris, et vend ses copies à meilleur marché. Il y aurait grand bénéfice à fonder à New-York une maison spéciale de modèles parisiens transformés et accommodés au goût américain par de légères modifications.

Enfin, il n'y a pas une seule *partie* qui ne gagnerait considérablement à être représentée directement à New York au profit des fabricants réunis en syndicats.

Il serait puéril d'objecter que Paris est resté et restera longtemps encore le marché régulateur pour les marchandises comprises sous la dénomination générale de *dry goods* (marchandises sèches) et que le marché parisien n'appartient plus exclusivement aux commerçants français ; il est encombré par leurs concurrents qui expédient de Paris même, par des représentants, des ordres de l'autre côté de la Manche et au delà de nos frontières du Nord et de l'Est.

A la séance du 30 décembre de l'Académie de Médecine de Paris, M. Biot, qui est chargé du rapport officiel au ministre sur les vaccinations et revaccinations opérées, à Paris et dans le reste de la France, a déclaré que la variole épidémique a touché, plus ou moins, une vingtaine de départements et a causé 1650 décès. Comparé au nombre des cas, ce chiffre donne, pour la proportion de la mortalité, 17 7 0/0. Chez les sujets non vaccinés, la mortalité a été double ou triple de celui qu'on a observé chez les vaccinés.

Une expérience pourtantée attentivement, depuis sept années, prouve que les vaccinations et les revaccinations sont le prophylactique par excellence de la variole ; la statistique démontre que la négligence apportée à vacciner les nouveau-nés crée, surtout dans les campagnes, des foyers d'infection redoutables ; elle démontre encore que là où l'administration a rendu la vaccine obligatoire, dans l'armée, dans les écoles publiques, la variole est impuissante à s'établir.

La conclusion du rapport, c'est l'obligation imposée légalement aux familles de faire vacciner les nouveaux nés et aux personnes de se soumettre dans les délais déterminés à la revaccination.

M. Jules Guérin a fait observer, puisqu'on rappelle un vote de l'Académie favorable à l'obligation, qu'il serait juste de rappeler qu'il y eut dix-neuf dissidents. M. Bouley a fait remarquer que l'expérience des trois années qui ont suivi ce vote a été tellement claire, tellement probante en faveur de l'obligation, qu'il est douteux qu'on retrouvât aujourd'hui les dix-neuf dissidents d'autrefois.

M. Biot a répondu qu'il renverra par une note au bas de la page à la discussion qui précéda le vote. Il a achevé son rapport en analysant les principaux mémoires adressés à la commission. Il a traité, chemin faisant, la question des diverses espèces de vaccin : le vaccin d'enfant est le meilleur, le plus sûr ; celui de génisse est bon ; celui d'adulte, à défaut des précédents, peut rendre d'excellents services. M. Férand, attaché au laboratoire de physiologie expérimentale de Bordeaux, croit avoir trouvé le microbe du vaccin, mais, jusqu'ici, il n'a pu isoler, ni reproduire par la culture, ni inoculer efficacement, au moyen des cultures, le prétendu microbe spécifique de la variole.

Le fromage est, de tous les aliments, le plus concentré et le plus économique.

Un fromage de vingt livres contient plus de substance azotée qu'un mouton pesant soixante livres.

A ce sujet, il est bon de répéter ce que nous avons dit, il y a quelques années : Le matin le fromage est de l'or, à midi de l'argent, le soir du plomb..... on ne conseille la digestion.

Manifeste des Droites du Sénat, en France.

La réunion des droites du Sénat vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux le manifeste suivant :

Electeurs sénatoriaux,

Vous êtes appelés à renouveler le mandat de vos représentants au Sénat.

Jamais ce devoir ne s'est imposé à vos consciences dans une situation plus grave.

Il s'agit de savoir si vous consentirez à prêter votre appui, ou si vous voudrez mettre un terme à un politique qui, après avoir méconnu les droits les plus sacrés, en est arrivée aujourd'hui à menacer tous les intérêts.

Sous prétexte d'assurer la liberté de conscience, cette politique poursuit, vous le savez, contre la religion de la France, une guerre systématique, dépouvre à la fois de franchise et de loyauté. Elle a banni de vos écoles, même le nom de Dieu ; elle menace aujourd'hui de fermer vos églises. Des réductions successives et vexatoires du budget des cultes annoncent et préparent sa complète suppression. Un pas de plus dans cette voie, et l'Etat, définitivement séparé de l'Eglise, le prêtre, privé de sa subsistance et chassé de sa demeure, ne sera plus là, dans vos campagnes, pour bénir vos enfants et assister le mourant à sa dernière heure.

Sous prétexte de réformer la magistrature, cette politique a porté atteinte à son inamovibilité, seule garantie des justiciables. Des suspicions systématiques ont arraché de leur siège des juges entourés de la considération publique, et la nouvelle loi qui les ont remplacés opère à la justice le caractère d'impartialité qui, seule, peut assurer l'autorité morale de ses arrêts.

Les charges, généreusement acceptées, courageusement supportées par le pays après nos malheurs, avaient ramené l'ordre et même la prospérité dans nos finances. Des dépenses exagérées, sans mesure et sans profit, ont fait perdre tout le fruit de ces sacrifices. En moins de six ans, trois milliards d'emprunt, ajoutés à notre dette publique, en ont fait la plus lourde de l'Europe. Plus de cinq cents millions sont venus accroître nos charges annuelles. Le budget de l'exercice courant se solde par un déficit de 200 millions, et une insuffisance pareille est déjà prévue pour celui qui va s'ouvrir. Si un frein n'est apporté à ces prodigalités insensées, de nouveaux emprunts sont indispensables pour acquitter de engagements téméraires, et rendent nécessaire aussi la création de nouveaux impôts, déjà annoncés par une parole échappée à l'imprudence d'un ministre.

Sous le poids de ces charges énormes, l'industrie languit et l'agriculture voit s'accroître tous les jours les souffrances aiguës causées par une crise d'une intensité sans exemple. Les mesures que le gouvernement promet toujours pour lui venir en aide se font attendre, et aucune n'est encore réalisée.

Après les désastres d'une guerre sanglante, la France demandait avant tout la paix pour rassembler et refaire ses forces épuisées. On l'a engagée, sans la prévenir, dans une série d'expéditions stériles et meurtrières. Il ne s'est plus agi seulement d'assurer le respect du nom de la France, dans les contrées qu'ombrageait déjà son drapeau, on parmi les populations auxquelles nos missionnaires, apôtres de la civilisation et de la foi, avaient à la bénir.

Ce sont de véritables conquêtes qu'on a entreprises tout à la fois à Tunis, à Madagascar, au Tonkin et au Congo. Par suite de ces tentatives tumultueuses, nous soutenons aujourd'hui contre la Chine une guerre commencée sans prudence, poursuivie sans vigueur et dont nul ne peut prévoir le terme. Le moment n'est pas loin où, pour continuer cette lutte ruineuse, il faudra compromettre la mobilisation de notre armée, en envoyant dans ces régions lointaines une partie du contingent que le service obligatoire enlève chaque année à nos campagnes.

L'opinion publique s'émeut devant ces conséquences éclatantes de tant de fautes accumulées. Craignant sans doute que ce sentiment général ne se fît jour dans le prochain renouvellement sénatorial, le gouvernement n'a rien épargné pour altérer la sincérité de cette épreuve.

C'est à la suite de l'élection qu'une loi, discutée et votée d'urgence, dans le dessein avoué d'en modifier le résultat, vient modifier le principe même de l'organisation du Sénat. Une réforme nouvelle des conseils municipaux, en fabriquant de tout régie de proportion, uniquement calculée en vue des chances d'un succès électoral. C'est ce que n'ont pas craint de signaler au pays des amis dévoués des institutions actuelles, en flétrissant cette procédure du nom d'expédient et de manœuvre. Loin de repousser cette allégation, un ministre l'a fait difficulté d'annoncer à la tribune qu'il attendait avec confiance, de ce qu'il appelait sa *méthode électorale*, une manifestation favorable à la politique dont il est l'organe.

La minorité conservatrice du Sénat n'a point failli au devoir de protester contre ces artifices, et plutôt que de s'y laisser enfermer, beaucoup d'entre ses membres n'ont point hésité de se présenter à la grande et loyale épreuve du suffrage universel.

Ils pourraient aujourd'hui se refuser à une lutte qu'on s'est efforcé de rendre si inégale et attendre le jugement du pays.

Leurs amis leur ont demandé et les remercient de ne pas désertir le combat.

Nous avons la confiance en effet que, quelles que soient les combinaisons que le gouvernement s'est complu à faire—et il est même soin de remanier à plusieurs reprises—ses calculs seront trompés. S'il a cru pouvoir par là amener au scrutin des électeurs complaisants, dociles à l'action administrative et disposés à s'venger sur ses fautes, il a fait un calcul erroné. Le pays ne saurait rendre coupable d'une injure immérité qui sera déjouée par leur indépendance et leur patriotisme.

C'est en faisant appel à ces sentiments patriotiques, justement alarmés sur l'avenir du pays, que les sénateurs conservateurs sortants se présentent dans l'arène électorale. Là même où leur voix rencontrerait le moins d'écho, et où le gouvernement rencontrerait, des dispositions spécialement prises contre eux, le succès qu'il en attend, leur protestation demeurerait comme une réclamation faite au nom de la justice et de l'intérêt public, dont l'opinion sincère du pays leur saura gré et dont l'avenir leur tiendra compte.

Entre deux soldats, à la chambrée :

Lonustalot, qui ne sait pas écrire, prie son ami Dumanet de lui faire une lettre pour sa payse.

Seulement, mon vieux, ajoute-t-il, comme c'est des affaires de sentiment, je voudrais pas que tu saurais ce que je lui marque....

Le *Moniteur de l'Exposition* de 1889, en France, a paru le 3 janvier courant, à Paris.

Il publie, dans sa partie officielle, tous les documents que doivent connaître ceux, qui à un titre quelconque, s'intéressent aux Expositions.

Dans des articles techniques, il étudie toutes les questions qui touchent aux besoins et aux vœux du Commerce et de l'Industrie.

Les renseignements publiés par le *Moniteur* ne sauraient manquer d'intéresser un grand nombre d'industriels et de commerçants de notre région.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et membres de cette Association sont par le présent requis de se réunir (avec insignes) aujourd'hui, vendredi, à 3 heures de l'après-midi, à leur salle, No 51 rue Bienville, pour assister aux funérailles de leur frère NICOLAS BRUNNO, décédé à l'âge de 38 ans, natif d'Italie.

Par ordre,

H. MESSONIER, Secrétaire. A. L. TISSOT, Président.

Demande.

ON DEMANDE—Une femme (blanche ou de couleur) pour faire le ménage d'une petite famille. S'adresser au No. 231, rue Royale, entre Hôpital et Quartier. 16 janv—3t—PP

Gardienne d'Enfant.

ON demande immédiatement une gardienne d'enfant au No 276 de la rue Royale. 8 jan PP 3t

Cuisinier.

UN jeune Français, cuisinier, désirerait se placer en cette qualité, ou comme garçon de salle à manger, dans une famille particulière. Il est muni de bonnes recommandations. Ayant absolument besoin de travailler, il se contenterait d'un très modique salaire. S'adresser par lettres aux initiales P. R., au bureau de l'Abeille.

10 janv—6t

B. TREMOULET,

Sucr Docteur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Ferreira.

Champagnes de toutes marques en rouen.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

Consulado de España.

El Viernes 16 del actual á las 7 de la noche tendrá lugar una reunion en el Centro Español é Hispano Americano, calle de Toulouse 49, con objeto de acordar la mas conveniente para dar impulso á la suscricion abierta por este Consulado, en favor de los desgraciadas víctimas de los terremotos de Malaga y Granada y proponer otros medios para el socorro de los mismos.

Se ruega á todos los españoles residentes en esta ciudad que quieran cooperar á obra tan generosa se sirvan concurrir á dicho local que ha sido galantemente ofrecido con dicho objeto por el señor Presidente del expresado Centro.

Nueva-Orleans, 14 de Enero 1885.

El Consul de España,

ARTURO BALDASANO Y TOPETE.

15 jan—2t

SECOND ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud

(Southern Insurance Company.)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX.....No 31 RUE DU CAMP.

La Compagnie publie, conformément à ce que prescrit sa charte, l'exposé suivant des opérations de l'année expirée le 31 décembre 1884 :

PRIMES REÇUES

Sur les risques d'incendie	$302,106 88
Sur les risques de rivières	12,412 75
Sur les risques maritimes	11,311 01
	$327,529 34
Ajouter primes non acquises de 1883	47,235 11
Total des primes	$374,861 45
Ajouter—	
Intérêt et escompte	$17,430 94
Profits et pertes	909 98
	18,340 92
Total des recettes	$392,206 37
Moins—	
Pertes d'incendie payées	$100,042 98
Pertes de rivières payées	2,551 32
Pertes maritimes payées	1,520 87
Total des pertes payées	$104,126 17
Cancellations et réassurances	36,907 02
Réfaction et commission	39,850 07
Taxes et licences	3,987 00
Dépenses de bureau et d'agences	27,706 27
	$212,576 54
Excédant	$80,629 83

Divise comme suit :

Réservé pour primes non acquises	$49,279 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	16,336 39
Dividende intérêt payé en juillet 1884	5,475 99
Dividende intérêt payable en janvier 1885	8,298 39
Réservé pour comptes douteux	1,240 50
	$80,629 83

ACTIF.

$30,000 Bonds des Etats Unis 4 p. cent	$36,000 00
$62,000 Bonds consolidés de la ville (Crescent issue)	62,430 00
$12,000 Consolidés de la Louisiane	8,080 00
Billets pour actions payables à des délais déterminés	50,100 00
Prêts sur demande garantis par nantissement	107,225 00
Prêts sur nantissement 180 jours	22,850 00
Prêts sur première hypothèque affectant des propriétés de valeur situées en ville	5,040 00
20 actions du capital de l'Exposition Universelle	500 00
Bons St Bernard Steam Engine Fire Company	59 00
Primes en voie de collection	33,094 31
Meubles de bureau, accessoires, coffres-forts	2,383 81
Réclamations en suspens	3,740 50
Argent comptant	54,207 35
	$381,700 97

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non réclamés	3,191 53
Réservé pour primes non acquises	49,279 56
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	16,336 39
Intérêt dividende payable en janvier 1885	8,298 39
Réservé pour comptes douteux	1,240 50
	$381,700 97

L'exposé précédent est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président

SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

W. J. CASTELL, Not're.

Nile-Orléans, La., 14 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12 janvier, 1885, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande à prendre sur les profits de l'année 1884, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le capital payé jusqu'au 31 décembre 1884, faisant HUIT POUR CENT pour l'année.

16 jan— SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Bureau du Collecteur de Taxes

DU DISTRICT INFÉRIEUR.

No 203 RUE DU CANAL.

Nile-Orléans, 16 janvier 1885.

Avis est par le présent donné aux personnes devant des licences dans le District inférieur que je suis prêt à collecter les licences de 1885.

Les personnes désirant éviter les frais sont priées de venir régler leurs licences dans ce bureau avant le 31 mars.

CHAS. CAVANAC,

Collecteur de Taxes d'Etat du District inférieur.

16 janv—16, 18, 21, 25 janv

Etablie en 1854. Autrefois à Paris, France.

CHEMISERIE PARISIENNE

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

—ET—

BLANCHISSERIE A LA VAPEUR.

F. GUÈBLÉ,

137 .....Rue du Canal..... 137

(Bâtisse Tour.)

Fabrique: Nos. 23, 25 et 27 rue Conti, Nouvelle-Orléans.

SPECIALITE : Chemises et Vêtements de dessous faits sur commande.

24déc—1m

**COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOP